

A AND Z DRIVE

Société Par Actions Simplifiée
au capital de 1000 euros

Siège social : **12 avenue Jean Jaurès 77360 VAIRES-SUR-MARNE**
En cours d'immatriculation

**Procès-verbal de nomination du premier Président
par l'assemblée des actionnaires**

Les soussignés :

- **Monsieur EL HIMER Zoubir**,
Né le 10 juillet 1984 à SEBAA-AIOUNE (MAROC),
De nationalité française,
Demeurant au 39 rue Fernand Pena 93700 Drancy,

- **Monsieur DIALLO Abdoulaye**,
Né le 11 juillet 1984 à BOBIGNY (France),
De nationalité française,
Demeurant au 9 rue Pierre Semard 93700 Drancy,

Agissant en qualité de seuls actionnaires de la société A AND Z DRIVE ,
Société Par Actions Simplifiée(SAS), en formation, au capital de 1000 €
dont le siège social est fixé au **12 avenue Jean Jaurès 77360 VAIRES-SUR-MARNE**, en cours
de constitution.

se sont réunis à l'issue de la signature des statuts de cette société pour désigner d'un commun
accord son premier président, conformément aux dispositions de l'article 14 des statuts de
ladite société, et ont établi le présent procès-verbal.

Ils ont convenu ce qui suit :

Première résolution : Nomination du président

Les soussignés nomment en qualité de président de la société :

Monsieur EL HIMER Zoubir, Né le 10 juillet 1984 à SEBAA-AIOUNE (MAROC), De
nationalité française,
Demeurant au 39 rue Fernand Pena 93700 Drancy, pour une durée indéterminée,
qui n'entrera effectivement en fonction qu'à partir du jour où la société aura été immatriculée
au Registre du Commerce et des Sociétés,

et qui déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées.

Il affirme n'être frappé d'aucune incapacité, interdiction ou déchéance susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Deuxième résolution : Pouvoirs du président

Le président exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues aux articles 15 et 16 des statuts.

Troisième résolution : Rémunération du président

La rémunération du président sera fixée ultérieurement.

En outre, il aura droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

Fait à VAIRES-sur-MARNE,

Le 10/09/2023

En autant d'originaux que nécessaire pour le dépôt d'un exemplaire au siège social et l'exécution des diverses formalités légales.

Signatures de tous les actionnaires

Monsieur EL HIMER Zoubir

Monsieur DIALLO Abdoulaye,

*Bon pour acceptation
des fonctions de Président*




Signature du Président, précédée de la mention manuscrite « Bon pour acceptation des fonctions de Président ».